



DICRIM • 2024

Document d'Information Communal sur les

Risques Majeurs

Prévenir pour mieux réagir

CE GUIDE EST À CONSERVER





Informer afin de maîtriser ...

Chères Melunaises, Chers Melunais,

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

C'est pourquoi notre ville a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans le cadre de la loi du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile. Celui-ci nous permet de mieux nous préparer face à un phénomène de risques majeurs et ainsi d'assurer votre protection en soutenant les différents services de secours. Aussi, organisons-nous, en lien avec les élus, les services et les acteurs de la sécurité locale, des exercices réguliers pour parfaire nos dispositifs d'interventions et d'information.

En complément, le PCS est appuyé par la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), créée en 2018, composée de près d'une vingtaine de bénévoles qui assurent des actions de prévention, d'information et de soutien à la population. Melun est également munie d'un Plan de Prévention contre les Risques d'Inondation (PPRI).

Mais, la commune a choisi d'aller plus loin que le cadre réglementaire en mettant en œuvre un véritable programme de gestion des risques pour répondre à notre préoccupation : votre sécurité. Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), que vous avez entre vos mains, est un élément essentiel de ce programme.

Véritable outil de sensibilisation, ce petit fascicule que nous avons voulu didactique et surtout préventif vous est destiné. Il identifie les risques sur la ville et vous présente l'organisation des secours mis en œuvre, mais aussi les bons réflexes à adopter pour savoir réagir en cas d'accident (consignes de sécurité, moyens d'alerte, numéros d'urgence, etc.) et vous permet ainsi d'être acteur de votre propre sécurité. Car c'est dans la perspective des moments que nous ne souhaitons pas, qu'il faut nous préparer collectivement.

Lisez-le attentivement et conservez-le précieusement.

Kadir Mebarek

Maire de Melun,
1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine

Colonelle Laurence Lavenant

Chef du groupement territorial
Service départemental d'incendie
et de Secours



Le risque majeur

C'est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou technologique occasionne d'importants dommages à un grand nombre de personnes, et de biens ainsi qu'à l'environnement.

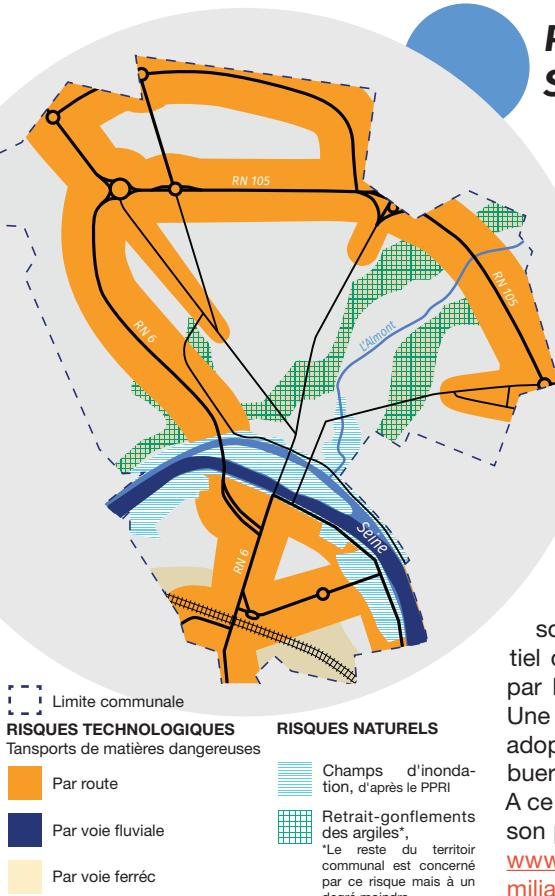
Un risque majeur est caractérisé par une faible fréquence et une forte intensité.

À Melun, il peut s'agir d'inondation, de tempête de neige et de verglas, ou bien d'un accident industriel ou survenant lors du transport de matières dangereuses.

Plan Communal de Sauvegarde

Depuis 2006, la commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce dispositif, complémentaire des plans départementaux d'organisation des secours ORSEC (Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile), recense et organise les moyens dont dispose la commune et ses partenaires (moyens humains, logistiques et vitaux) pour mettre en œuvre les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des populations, des biens et de l'environnement, en cas d'événement majeur.

Pour que l'action de la commune soit pleinement efficace, il est essentiel que la population se sente concernée par la problématique des risques majeurs. Une bonne connaissance des mesures à adopter et le respect des consignes contribueront efficacement à la sécurité de tous. A ce titre, chaque famille est invitée à établir son plan familial de mise en sûreté (PFMS). www.georisques.gouv.fr/articles/le-plan-familial-de-mise-en-surete-pfms.



L'information préventive

L'information préventive consiste à renseigner les citoyens sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont exposés. Elle permet de les informer sur le comportement à adopter en cas d'événement majeur et sur les mesures individuelles à entreprendre pour se protéger face aux risques présents dans la commune.



Les inondations

Une commune française sur trois est susceptible d'être inondée. Une inondation se traduit par une submersion, plus ou moins, rapide d'une zone par des hauteurs d'eau variables.

À Melun, les inondations de la Seine sont caractérisées par une montée lente des eaux et une durée de submersion relativement longue. Lors de l'inondation historique de 1910, la Seine a atteint la cote 6,40 m et la ville a été envahie par l'eau pendant une semaine.



L'Almont traverse la commune dans sa partie Est, avant de se jeter dans la Seine. Ce cours d'eau peut connaître des débordements très rapides, notamment en cas de pluie intense sur le bassin versant, de crue de la Seine et/ou de fortes précipitations. Les habitations situées en bordure de cette rivière peuvent donc être inondées de façon très importante. A cet effet, une étude est en cours à l'échelle du bassin afin de réduire l'impact sur la commune. Et dans le même sens des travaux d'effacement du barrage Lebarbier ont été réalisés rue des Trois Moulins. Pour une vigilance optimale une station d'alerte reliée à Vigicrues se met en place Chemin du Coudray Menereaux.



Des digues sont installées le long de l'île Saint-Etienne pour la protéger des inondations. Une station de mesure est placée en rive droite de la Seine au pont Jeanne d'Arc. Elle fait partie du réseau des stations du **Service de Prévision des Crues Seine moyenne-Yonne-Loing** qui a pour mission de prévoir et de suivre l'évolution des crues.

Les données mesurées sont disponibles sur le site internet : www.vigicrues.gouv.fr.

L'urbanisation dans les zones sensibles est réglementée par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), approuvé par arrêté préfectoral en décembre 2002.

LE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

Le PPRI est un zonage réglementaire, établi à partir de la cartographie des plus hautes eaux connues à ce jour (crue de 1910). Il délimite les zones exposées aux inondations et est annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le règlement qui l'accompagne définit les contraintes à respecter dans tout projet d'aménagement, qu'il s'agisse de mesures de prévention, de protection ou de sauvegarde, y compris pour les constructions existant à la date d'approbation du PPRI.

LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES



Dès l'alerte, fermez les ouvertures en rez-de-chaussée et mettez en hauteur les objets sensibles à l'eau.



Coupez l'électricité, le gaz, l'eau et toutes sources d'alimentation en fluides.



Les Phénomènes météorologiques

Plus fréquents mais moins dévastateurs que les inondations, les tempêtes et les épisodes de neige et de verglas peuvent paralyser la commune. Les tempêtes, parfois très violentes, peuvent causer, entre autres, d'importants dégâts aux toitures, aux véhicules (chutes d'objets) et à l'environnement (forêts décimées). Les chutes de neige perturbent la circulation ainsi que les communications et constituent un risque pour des conducteurs et des passagers pris au piège dans leur véhicule ou moyen de transport.



LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

Avant un grand trajet, ou en cas de doute, consultez la carte de vigilance de Météo France sur le site internet www.meteofrance.com : elle indique pour chaque département les phénomènes météorologiques pouvant être dangereux dans les 24 heures à venir.

TEMPÊTE :



Ne sortez pas de votre domicile ou abri.



Abritez-vous dans un bâtiment et fermez portes et fenêtres.



Si vous devez absolument vous déplacer, soyez vigilants aux chutes d'objets.

NEIGE ET VERGLAS:



Si vous êtes chez vous, salez les trottoirs.



Si vous devez absolument vous déplacer, renseignez-vous sur l'état des routes, en appelant le 0800 100 200 ou le 0826 022 022 ou en consultant le site internet : www.bison-fute.gouv.fr/



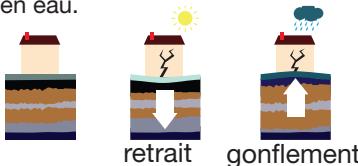
Ayez toujours dans votre voiture un équipement minimum (couverture, lampe de poche, nourriture et eau) au cas où vous seriez bloqué.



Aléa Retrait - Gonflement des argiles

La majeure partie de la surface de la commune de Melun est constituée d'argiles. Ce matériau présente la particularité de voir sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau. Dur et cassant lorsqu'il est sec, il devient plastique et malléable lorsqu'il est suffisamment humidifié. Ces modifications de consistance peuvent s'accompagner de variations de volume plus ou moins importantes :

- gonflement lorsque la teneur en eau augmente,
- rétraction en période de déficit important en eau.



Lors de longues périodes de pluie, ou lors de sécheresse durable, ces variations de volume peuvent concerner une importante épaisseur du sol. Dans ce cas, les biens construits sur ces terrains peuvent subir des dégâts importants :

- fissuration des murs,
- rupture des réseaux d'eau potable et d'eaux usées,
- affaissement des planchers,
- etc.

Ces phénomènes n'entraînent pas de risque immédiat pour la sécurité des personnes mais le coût des travaux nécessaires à la mise en sécurité et à la remise en état des biens peut être très élevé.

Une carte de sensibilité des sols à l'aléa « retrait-gonflement des argiles » a été réalisée à l'échelle du département et déclinée dans chaque commune qui doit servir de base à la réalisation d'un Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrains. Les documents sont disponibles sur bgrm.fr.



Transports de marchandises dangereuses

À Melun, des matières dangereuses, principalement des produits inflammables, sont transportées chaque jour par la route, le réseau ferré SNCF ou par péniches sur la Seine. Les risques liés à un accident lors de leur transport sont variés : explosion, incendie, dégagement d'un nuage毒ique...

Pour ne pas aggraver les conséquences lors d'accidents de Transport de Marchandises Dangereuses (TMD), une signalétique spécifique est obligatoire sur les véhicules de TMD, afin d'identifier rapidement les produits transportés et de connaître les dangers qui y sont associés.



Gaz ou liquide inflammable

Matière ou gaz毒ique

Risque d'explosion

Matière ou gaz corrosif

Gaz comprimé ou liquifié ou dissous sous pression

Code danger (33 = très inflammable)
Code matière (1203 = essence)

LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES



Éloignez-vous du lieu de l'accident perpendiculairement au vent pour éviter fumées et émanations toxiques.



Prévenez les sapeurs-pompiers et indiquez leur si possible les codes et le symbole inscrits sur les plaques orange du transport de matières dangereuses.



Les Risques industriels

Les activités industrielles peuvent avoir un impact sur les riverains et l'environnement. Les Entrepôts Pétroliers de la Haute Seine (EPHS) stockent des hydrocarbures liquides et des solutions liquides azotées sur la commune de La Rochette. Suite à une évolution de la nature et des quantités de matières stockées, l'établissement n'est plus classé SEVESO seuil haut. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été abrogé par arrêté préfectoral le 10 janvier 2014.

EPHS entraîne un risque d'incendie et d'explosion. La Ville de Melun n'est pas directement impactée par ce risque.



Pour limiter ces risques, l'établissement est doté de procédures internes organisant les moyens propres à l'entreprise pour faire face à un incident. Dans le cas où les effets pourraient dépasser les limites de l'établissement, le Maire doit mettre les moyens communaux à disposition du Préfet et informer les habitants de la commune.

LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

À L'AUDITION DU SIGNAL D'ALERTE :



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.



Confinez-vous en calfeutrant portes, fenêtres et aérations.



Le Plan iodé

Le plan iodé est un plan de distribution de comprimés d'iodure de potassium à la population. Il vise une distribution rapide de comprimés d'iode visant à protéger la thyroïde en cas de risque radiologique.

Ce plan repose sur une planification à deux niveaux :

- 1 un niveau départemental pour l'organisation du schéma,
- 2 un plan communal pour l'organisation des points de livraison et des centres de distribution.

Pour répondre à cet objectif, Melun compte 14 centres de distribution. Le but, si le dispositif devait être mis en œuvre un jour, est d'assurer la distribution à la population en 12 heures maximum après la livraison des comprimés en centres de distribution.

Sur consigne du Préfet, vous serez invités à vous rendre dans le centre de distribution le plus proche et à absorber des pastilles d'iode. On notera que les comprimés d'iode ne protègent que la thyroïde et uniquement contre la contamination par l'iode radioactif. La carte des sites de distribution est disponible sur ville-melun.fr.

LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

À L'AUDITION DU SIGNAL D'ALERTE :



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.



Confinez-vous en calfeutrant portes, fenêtres et aérations.



Écouter la radio et suivre les instructions en cas de distribution d'iode.



Ne pas emmener ou aller chercher les enfants à l'école.

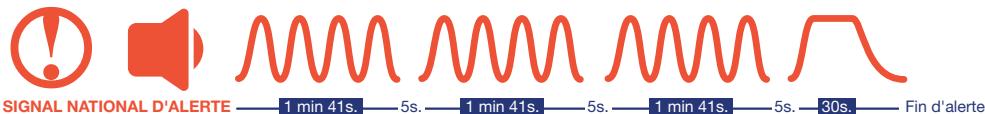


Pour en savoir plus

- Ministère de la transition écologique et solidaire : www.ecologie.gouv.fr
- Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- Institut Paris Région : www.institutparisregion.fr
- Sur les documents réglementaires (PLU et PPRI) et d'information préventive (DDRM et DCS) consultables librement en mairie. Pour plus d'informations sur les risques majeurs à Melun, contactez le Service « Hygiène et Prévention » à la Direction Générale des Services Techniques de la Ville de Melun au 01 64 52 33 03.

Signal d'alerte et consignes générales

Si un événement majeur se produit, la population sera avertie soit grâce aux sirènes, soit grâce à des véhicules équipés de haut-parleurs.



Les Consignes générales

Les consignes générales s'appliquent dans tous les cas d'événement majeur et sont complétées par les consignes spécifiques à chaque risque.



AVANT

Informez-vous sur les risques qui nous menacent, consultez pour cela les documents existants ou les sites Internet spécialisés.



Préparez un « kit » comprenant une radio avec des piles, une lampe de poche, des vêtements et une couverture.

Préparez votre PFMS (Plan Familial de Mise en Sureté) à l'aide de la plaquette consultable sur internet.



PENDANT L'ALERTE

Coupez les réseaux d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone et toutes sources d'alimentation en fluides.



Mettez-vous à l'abri (ou évacuez si les autorités vous le demandent), en emportant votre « kit ». N'allez pas chercher vos enfants à l'école : vous les exposeriez au danger encore plus; les services de secours les prendront en charge et vous serez tenus informés de leur situation.

Écoutez la radio : France Info 105,7 MHz et France Inter 87,6 MHz.

Ne téléphonez pas, ne fumez pas !



APRÈS

Si un confinement a eu lieu, attendez l'autorisation des autorités pour sortir.

Si une évacuation a eu lieu, attendez l'autorisation des autorités pour réintégrer les bâtiments et rebrancher les réseaux.

Prévenez les autorités de tout danger observé.

En cas d'urgence

SAPEURS-POMPIERS : 18 OU 112

URGENCE SOURD ET MALENTENDANT : 114

POLICE NATIONALE : 17

POLICE MUNICIPALE : 01 64 52 74 18

Et en tout état de cause, en cas d'alerte, de danger ou d'incident déclaré, GARDEZ VOTRE SANG FROID !